

## Règlement de jeu du 17 octobre au 2 novembre 2025

GRAND JEU 3J x CHICAGO - en ligne et dans les magasins Galeries Lafayette :  
Haussmann, Annecy, Beaugrenelle, Bordeaux, Biarritz, Carré Sénart, Champs Elysées, Cap 3000, Lyon Bron,  
Clermont Ferrand, Lyon Part Dieu, Metz, Montpellier, Nantes, Nice Massena, Strasbourg, Toulouse

La société GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT - GLM, Société par Actions Simplifiée au capital de 147.184.338 euros, Siège social : 27 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329 (Ci-après dénommée la "**Société Organisatrice**"), agissant tant en son nom et pour son compte que pour le compte de sa filiale la société MAGASINS GALERIES LAFAYETTE - MGL, société par actions simplifiée au capital social de 670 400€, ayant son siège social 27 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 957 503 931.

Organise en collaboration avec la société Stage Entertainment France, productrice du spectacle Chicago un jeu intitulé «**GRAND JEU 3J x CHICAGO**» (ci-après dénommé le "**Jeu**") qui se déroulera du 17 octobre 2025 au 2 novembre 2025 en ligne et dans les magasins Galeries Lafayette Haussmann, Annecy, Beaugrenelle, Bordeaux, Biarritz, Carré Sénart, Champs Elysées, Cap 3000, Lyon Bron, Clermont Ferrand, Lyon Part Dieu, Metz, Montpellier, Nantes, Nice Massena, Strasbourg, Toulouse sous réserve d'ouverture.

### ARTICLE I – PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette et des salariés de Stage Entertainment France, du personnel de démonstration et des membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit et ce sous peine d'élimination d'office.

Toute participation doit être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu.

Galeries Lafayette permet à chaque participant de s'inscrire au tirage au sort du 03/11/2025 (ci-après le "**Tirage au sort**") pour tenter de remporter deux places pour la comédie musicale Chicago au Casino de Paris durant la période d'exploitation du 7 novembre 2025 au 26 avril 2026.

### ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit :

En ligne:

- Cliquer sur le lien de redirection reçu par email ou sur une campagne de communication Galeries Lafayette ou sur le site web [galerieslafayette.com](http://galerieslafayette.com) du 17/10/2025 à 00h00 au 02/11/2025 à 23h59 inclus.
- Suivre les instructions relatives au jeu.
- Accepter le présent règlement.
- Remplir le formulaire d'inscription qui apparaîtra sur l'écran afin de participer et tenter de remporter deux places pour la comédie musicale Chicago au Casino de Paris.
- Le gagnant du tirage au sort du 03/11/2025 sera contacté par Stage Entertainment France à partir du 03/11/2025 par courrier électronique dans un délai de 15 jours maximum.

En magasin:

- Se rendre en magasin pendant les horaires d'ouverture et scanner le QR code présent sur les supports de communication (Publicité sur lieu de vente), en complétant les champs requis pour valider la participation au jeu tirage au sort.
- Suivre les instructions relatives au jeu.
- Accepter le présent règlement.
- Remplir le formulaire d'inscription qui apparaîtra sur l'écran afin de participer et tenter de remporter deux places pour la comédie musicale Chicago au Casino de Paris.

- Le gagnant du tirage au sort du 03/11/2025 sera contacté par Stage Entertainment France à partir du 03/11/2025 par courrier électronique dans un délai de 15 jours maximum.

La participation au Jeu est limitée à une participation par personne sur toute la durée du jeu.

Tout formulaire incomplet et/ou inexactement rempli (sauf champs facultatifs) sera considéré comme nul. De même, les participations ne remplissant pas l'ensemble des conditions et modalités décrites ci-dessus seront considérées comme nulles.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser des pseudonymes qui pourraient choquer les autres joueurs ou utiliser des expressions propres à être reçues comme des agressions verbales par les autres joueurs.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le compte de ce joueur et de lui interdire l'accès au service. Cette annulation et/ou interdiction ne donnera droit à aucune forme de dédommagement.

### **ARTICLE III - SÉLECTION DES GAGNANTS**

Les dotations mises en jeu dans le cadre du jeu concours par tirage au sort sont attribuées aléatoirement par la Société Organisatrice aux Participants du Jeu.

Le tirage au sort aura lieu le 03/11/2025, parmi l'ensemble des formulaires de participation reçus par la Société Organisatrice.

Le tirage au sort sera effectué par un algorithme assurant son impartialité.

### **ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU**

Les dotations sont les suivantes : 118 places au total à gagner pour la comédie musicale Chicago au Casino de Paris selon la répartition suivante :

- 10 places pour 2 personnes pour le magasin Galeries Lafayette Haussmann (20 places)
- 3 places pour 2 personnes pour chaque magasin du réseau Galeries Lafayette (Annecy, Beaugrenelle, Bordeaux, Biarritz, Carré Sénart, Champs Elysées, Cap 3000, Lyon Bron, Clermont Ferrand, Lyon Part Dieu, Metz, Montpellier, Nantes, Nice Massena, Strasbourg, Toulouse) (96 places)
- 1 place pour 2 personnes pour [galerieslafayette.com](https://www.galerieslafayette.com) (2 places)

Lot (deux places de catégorie 1 en semaine) d'une valeur de 130€ TTC, soit une valeur de 65€ pour une place, valable du 07/11/2025 au 26/04/2026 (non valable du 22/12/2025 au 04/12/2025). La valeur du lot est donnée à titre indicatif.

Les transports aller-retour du lieu choisi par le gagnant sont non-inclus.

Les lots ne pourront pas donner lieu, de la part des gagnants, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve néanmoins le droit de remplacer la dotation par un lot de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de leur volonté l'y contraignent, sans engager leur responsabilité de ce fait.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous référer au site officiel : [Chicago le musical - Au Casino de Paris - Billetterie Officielle](https://www.chicago-le-musical.com).

### **ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS**

Pour le tirage au sort, les gagnants seront contactés par Stage Entertainment France à partir du 03/11/2025 par courrier électronique dans un délai de 15 jours.

### **ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de

Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au jeu et au tirage au sort.

Les données des participants sont en outre destinées :

- aux Sociétés du Groupe Galeries Lafayette ;
- aux sociétés affiliées exploitantes sous enseigne Galeries Lafayette ;
- leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne.

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client de nos enseignes, d'améliorer nos offres et la satisfaction de nos clients.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la Société Organisatrice Galeries Lafayette et son partenaire Stage Entertainment France seront destinataires des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la Société Organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent Jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Si les clients l'ont dûment accepté, leurs données pourront aussi être partagées avec des partenaires commerciaux qui pourront leur adresser leurs offres. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un email à l'adresse: [relaiscil@galeriesslafayette.com](mailto:relaiscil@galeriesslafayette.com)

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

## **ARTICLE VII – REGLEMENT**

Le Jeu n'est pas soumis à une obligation d'achat.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement au Service Clientèle du magasin et en ligne.

## **ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS**

Les conditions d'utilisation des lots seront communiquées aux gagnants par e-mail. Le lot est incessible. Toute tentative de cession, de vente ou d'échange du lot, en tout ou partie, pourra entraîner l'annulation immédiate de sa délivrance, sans aucune compensation pour le gagnant, et le lot pourra alors être remis en jeu. Le lot ne pourra être ni échangé contre sa valeur monétaire, ni remplacé par un autre lot de quelque nature que ce soit.

## **ARTICLE IX - LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Il est précisé que, la Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'une personne. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

## **ARTICLE X - RESPONSABILITÉ**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Aucune réclamation ne sera acceptée après la fin du jeu, soit au-delà du 2 novembre 2025.

Fait à Paris,

Le 15 septembre 2025.